







LES DISPOSITIFS D'EPARGNE

dispositif	Rôle	Plafond d'épargne	Abondement.	Durée de blocage	Imposition	Déblocage anticipé	Point de vue CFE-CGC
 CET Compte Epargne Temps	Permet de placer le surplus de CP, heures supplémentaires ou RTT.	Pas de plafond pour l'instant.	Aucun	Pas de limite.	En cas de transformation en monétaire, imposition sur le revenu + cotisations sociales.	Selon conditions définies dans l'accord ATT.	Evitez d'avoir plus de quelques dizaines de jours et privilégiez la prise des RTT. Cela ne vous a pas échappé qu'il y avait deux compteurs un CP et un RTT ! Idéalement, ramenez votre compteur RTT à zéro.
 CETR Compte Epargne Retraite.	Epargner du temps pour pouvoir partir plus tôt en retraite, ou aménager sa fin de carrière.	3 jours / an	100% lors du départ en retraite.	Pas d'imposition mais si on veut profiter de l'abondement, il faut aller jusqu'à la retraite.	Pas d'imposition supplémentaire. La journée non travaillée sera payée et donc apparaîtra dans le revenu annuel imposable.	Les jours placés peuvent être retirés sans condition. Mais on perd l'abondement.	Cela ne coûte rien de le faire si on a des jours dans le CET d'autant plus qu'on peut les retirer quand on le souhaite.
 PEE Plan d'Epargne Entreprise	Enveloppe qui permet de placer son intéressement et l'abondement correspondant ainsi que la participation.	25% de la rémunération annuelle.	100 % de l'intéressement avec un plafond fixé par l'administration fiscale. Participation non abondée.	Les sommes sont bloquées cinq ans.	Les sommes débloquées n'apparaissent pas dans le revenu annuel mais prélèvement de 8% (CSG + RDS)	Oui dans certains cas définis par l'administration fiscale.	Formule très intéressante fiscalement. Selon les supports choisis (monétaires, ...) , les performances peuvent varier fortement (voir graphiques évaluation des risques fournis par Malakoff).
PERCO Plan d'Epargne Retraite Collectif 	Enveloppe qui permet de placer son intéressement et l'abondement correspondant ainsi que la participation pour se préparer un capital pour la retraite.		100 % de l'intéressement avec un plafond fixé par l'administration fiscale. Participation non abondée.	Les sommes sont bloquées jusqu'à l'âge du départ en retraite.	Pas d'imposition sur le revenu mais prélèvement de 8% (CSG + RDS).	Oui dans certains cas définis par l'administration fiscale.	Idem PEE. C'est une manière de préparer sa retraite avec le choix de pouvoir sortir en capital ou en rente.
 →  Transfert CET vers PERCO	Permet de réduire le nombre de jours sur le CET et de monétiser des jours de CP ou RTT	10 Jours / an	20%	Les sommes sont bloquées jusqu'à l'âge du départ en retraite.	Pas d'imposition et cotisations sociales réduites.	Oui dans certains cas définis par l'administration fiscale.	Un moyen de réduire l'imposition sur les sommes qui seront perçues lors du départ en retraite.